FULL SYNTHETIC PCMO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272
Date d'émission: 11-25-2025 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FULL SYNTHETIC PCMO
Code du produit : 50182, 50177, 50171

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : FULL SYNTHETIC GAS ENGINE OIL SAE 0W-20 (50182), SAE 5W-20 (50177), SAE 5W-30 (50171)

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : HUILE MOTEUR À ESSENCE

1.4. Données relative au fournisseur

MOLEC LUBRICANTS
68567 HWY 858
PLAMONDON, AB T0A 2T0
Canada
T 780-798-2224
sds@moleclubricants.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 997999
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

non classé

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	n° CAS: 64742-54-7	≤ 87,15	Aquatique Chronique 4, H413
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée	n° CAS: 72623-86-0	27,15 – 87,15	Danger Asp. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée	n° CAS: 72623-87-1	≤ 87,15	Danger Asp. 1, H304

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Autoprotection du secouriste : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	:	Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion	:	Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	:	Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	:	Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	:	En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.
Matières incompatibles	:	Agent oxydant.
Chaleur et sources d'ignition	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Matériaux d'emballage	:	Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées (64742-54-7)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oil mist, mineral
LEMT TWA	5 mg/m³
LEMT STEL	10 mg/m³
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible. L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Protection de la peau et du corps:
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres aspects importants de leur utilisation.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

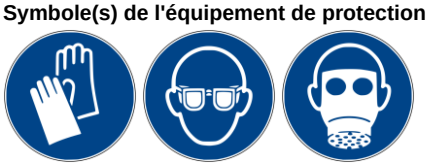

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Ambré
Odeur	:	Odeur de pétrole
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 220 °C / 428 °F
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	< 0,1 mm Hg @ 25 °C / 77 °F
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,85 – 0,88
Solubilité	:	Eau: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	> 48 mm²/s @ 40 °C / 104 °F
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Matières incompatibles. Protéger du rayonnement solaire.
Matières incompatibles	:	Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : non classé

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé
Cancérogénicité : non classé
Toxicité pour la reproduction : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : non classé

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	> 0,98 mg/l air

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	> 0,98 mg/l air

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	> 0,98 mg/l air

Danger par aspiration : non classé.

FULL SYNTHETIC PCMO	
Viscosité, cinématique	> 48 mm²/s @ 40 °C / 104 °F

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement	
Viscosité, cinématique	11 mm²/s

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	
Viscosité, cinématique	> 2 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : non classé.

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

FULL SYNTHETIC PCMO	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	:	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	:	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	:	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	:	Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TMD	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78[9] et au recueil IBC[10]

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées (64742-54-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Distillats (pétrole), paraffines lourdes hydrotraitées (64742-54-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 11-25-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratories
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.